

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire de la Commune d'Avermes (Allier)

Vu les articles L. 411-1 et R. 411-29 du Code de la Route,

Vu l'article L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire ministérielle intérieure n° 188 du 7 avril 1967 concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu la demande émise par Mr FIDAH Farid, demeurant au 6 allée des Gaulins à Avermes

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules aux abords du 6 allée des Gaulins afin de permettre l'accès et le stationnement à un camion-toupie, en vue d'effectuer une livraison de béton au bénéfice de Mr Farid FIDAH.

A R R E T E

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner sur le domaine public un camion-toupie de livraison le long de son domicile, le vendredi 23 août 2024.

Article 2 : Le pétitionnaire est tenu responsable des accidents corporels et matériels qui pourraient survenir au cours ou du fait des travaux. Il prendra à sa charge toute signalisation et barriérage nécessaires à la sécurisation de la zone de chantier.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois en vigueur. Cet arrêté est applicable dès son affichage.

Article 4 : La directrice générale des services de la mairie, le responsable de la police municipale, le responsable des services techniques, monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de l'Allier à Moulins sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.

Article 5 : Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY